**Lignes directrices sur le manuel énergétique**

# Examinez la possibilité d’élaborer et de mettre en application un manuel énergétique.

Dans le cadre d’un système de gestion de l’énergie (SGE) axé sur l’amélioration continue, l’organisation doit :

* décider comment elle répondra aux exigences liées au SGE de façon à assurer l’amélioration continue, tant au point de vue du rendement énergétique que sur le plan du SGE lui-même;
* conserver de l’information sur les principaux éléments du SGE et les interactions qui existent entre eux.

Cela se fait habituellement par l’élaboration et la mise en application d’un manuel énergétique, lequel n’est pas obligatoire mais recommandé.

# Avantages d’un manuel énergétique

L’élaboration d’un manuel énergétique comporte plusieurs avantages :

* À titre d’aperçu ou de résumé documenté du SGE qui a été approuvé par la haute direction, le manuel énergétique est un outil qui officialise et fait connaître l’engagement de l’organisation en matière de gestion énergétique.
* En tant que « feuille de route » du SGE, le manuel énergétique peut être utile à la direction, aux employés et, éventuellement, à toute autre partie intéressée, car il contient de l’information sur les composantes de ce système et les interactions qui existent entre elles, ainsi que sur les processus, procédures, rôles et responsabilités afférents.
* Le manuel énergétique constitue un bon mécanisme pour documenter certains aspects du SGE qui doivent l’être (notamment la portée et les limites d’un tel système ainsi que la politique en matière d’énergie) et, partant, éviter à l’organisation d’avoir à créer d’autres documents qui nécessiteraient une gestion supplémentaire.
* Pour les petites organisations, le manuel peut s’avérer utile en tant que document de type « guichet unique » contenant de l’information à jour sur le SGE.
* Pour les organisations qui mettent en œuvre un SGE en vertu de la norme ISO 50001, SGE, le manuel peut permettre de décrire les exigences liées à cette norme avec une terminologie propre à l’organisation

*Conseil pratique : Bien que les termes employés dans la norme ISO 50001 puissent être remplacés par la terminologie privilégiée par l’organisation, le sens des termes de remplacement (définitions) ne doit pas changer. Par exemple, l’organisation peut appeler « profil énergétique » ce que l’ISO appelle « examen énergétique » et exige en vertu de sa norme ISO 50001, mais la définition de ce profil doit être la même que celle de l’examen en question.*

Les organisations qui ont déjà instauré un système de gestion fondé sur l’amélioration continue (selon les normes ISO 14001, ISO 9001 ou OHSAS 18001, notamment) peuvent choisir d’intégrer le manuel énergétique à un autre manuel de gestion. Cette option évite à l’organisation d’avoir à gérer divers manuels et à donner plusieurs formations en raison de l’existence de plusieurs systèmes de gestion, et elle peut faciliter l’intégration des systèmes de gestion visant la durabilité ou destinés à d’autres fins opérationnelles.

# Forme, détails et longueur du manuel énergétique

Aucune forme particulière n’est exigée pour ce manuel, et on peut le produire à l’aide de n’importe quel média. Toutefois, il doit s’agir de l’une ou l’autre des possibilités suivantes :

* document unique, tenu à jour indépendamment des procédures liées au système de gestion de l’énergie;
* document unique contenant les procédures de l’organisation liées au SGE;
* document intégré à un autre manuel portant sur un système de gestion ou à un autre document;
* index hiérarchique électronique ou autre type de document électronique, comportant généralement des hyperliens vers d’autres documents liés au SEG (p. ex. : plans, procédures, formulaires à remplir, etc.);
* toute combinaison de ces possibilités.

La forme que prend le manuel énergétique ainsi que les détails qu’il contient varieront en fonction de la taille et de la complexité de l’organisation ainsi que de ses attentes et besoins et de ceux des parties intéressées.

*Conseil pratique : Certaines parties du manuel doivent être moins détaillées, entre autres choses parce que des détails afférents sont donnés dans d’autres documents liés au SGE (p. ex. : procédures documentées). En revanche, le fait de donner plus de détails dans certaines parties du manuel peut éviter la création de documents supplémentaires, voire inutiles, liés au SGE.*

Comme règle de base, le manuel énergétique (comme tout manuel unique relatif à l’énergie) doit faire entre cinq et quinze pages. La langue et la terminologie utilisées doivent être facilement comprises par les utilisateurs et non destinées aux vérificateurs.

*Conseil pratique : Certaines parties du manuel doivent être moins détaillées, entre autres choses parce que des détails afférents sont donnés dans d’autres documents liés au SGE (p. ex. : procédures documentées). En revanche, le fait de donner plus de détails dans certaines parties du manuel peut éviter la création de documents supplémentaires, voire inutiles, liés au SGE.*

Comme tout document lié à un SGE, le manuel énergétique doit faire l’objet d’un contrôle. (Voir l’étape 3.3 pour obtenir de l’information sur les mesures de contrôle visant les documents liés au SGE.) C’est généralement la haute direction qui doit approuver ce manuel.

*Conseil pratique : Grâce au manuel énergétique, on peut faire savoir que la politique énergétique de l’organisation a été approuvée par la haute direction.*

# Éléments d’un manuel énergétique

Le manuel énergétique peut comprendre les éléments suivants :

* Portée et limites du SGE de l’organisation

Par « portée » (du SGE), on entend les opérations, activités et installations visées par le SGE au sein de l’organisation. Celle-ci doit définir les limites physiques du système, le site visé par lui ou ses limites organisationnelles. L’énoncé qui définit la portée et les limites du SGE doit traiter des limites aussi bien opérationnelles que géographiques de ce système. Par exemple, la portée et les limites du SGE de l’entreprise XYZ sont les opérations et les activités de fabrication, d’entreposage et de distribution du site de Rockmart Georgia, situé au 333 Railroad Drive, Rockmart, en Géorgie (aux É.-U.)

* Description des composantes de base du SGE et des interactions entre elles

Pour décrire les composantes de base d’un SGE, une des approches courantes consiste à décrire brièvement les processus prévus par le cycle « planifier-faire-vérifier-agir » (PDCA, PLan-Do-Control-Act), axé sur l’amélioration continue. Dans un tel cas, de plus amples de détails au sujet de ces processus figurent dans d’autres documents de l’organisation (plans, programmes, directives de travail, formulaires, etc.) ou sont intégrés à la formation au sein de l’organisation et à ses communications.

Les organisations qui mettent en œuvre un SGE conformément à la norme ISO 5001 en vue de la certification par une tierce partie doivent éviter que le manuel énergétique qu’elles élaborent reproduise les dispositions de la norme ISO pour ce qui est de la description des composantes de base d’un SEG; une telle approche est généralement mal vue des organismes de certification tiers.

Les interactions entre les composantes de base du SGE sont souvent présentées sous forme graphique et non à l’aide d’un texte. Le plus souvent, on fait du cycle d’amélioration continue PFVA une représentation graphique indiquant les processus propres à l’organisation en matière de planification, de mise en œuvre, d’exécution, d’exploitation ainsi que d’audit et d’examen en matière d’énergie. On utilise également un graphique pour montrer comment se situe la question de l’énergie au sein de de l’organisation compte tenu de la portée et des limites établies pour le SGE. Il peut s’agir d’un organigramme ou d’un diagramme des processus, ou bien d’une autre représentation visuelle des sources d’énergie.

* Principaux documents liés au SGE ou références à ceux-ci

Les petites organisations peuvent décider d’intégrer les documents relatifs à leur SGE (procédures, plans, directives de travail, formulaires vierges, etc.) à leur manuel énergétique, ce qui permet une approche de type « guichet unique » pour tous les documents de l’organisation qui sont liés au SGE, mais peut poser des défis en ce qui concerne le contrôle des documents\*.

*\*Si le manuel énergétique contient tous les documents liés au SGE et fait l’objet d’une gestion en tant que document unique, alors l’ajout, la suppression ou la modification de tout document contenu dans ce manuel devra faire l’objet d’une approbation (ou nouvelle approbation), et, le cas échéant, il faudra changer les révisions ou mises à jour du manuel. En revanche, si chacune des sections de ce manuel (ainsi que toutes les procédures qu’elle comprend) fait l’objet d’une gestion distincte, alors la révision de chaque section pourra varier, et on veillera à ce que l’état de révision (ou de mise à jour) de chacune puisse être déterminé grâce à une table des matières générale ou à un index principal. En outre, en cas de gestion distincte de chaque section du manuel, chacune pourra être approuvée par une personne différente. Le système de gestion des documents doit permettre de prouver que chaque approbation a été faite par la personne habilitée pour ce faire.*

Bien des organisations décident d’avoir comme manuel énergétique un document unique qui ne fait référence qu’à des documents liés au SGE, et de le tenir à jour et le gérer en tant que tel. Ces références peuvent être comprises dans chaque section, mentionnées à la fin de chacune ou énumérées dans une table ou un index des références, à la fin du manuel. L’ajout d’une table des références présente l’avantage de faciliter les mises à jour, au besoin, et il évite à l’organisation d’avoir à réexaminer et situer dans chacune des sections du manuel les références à d’autres documents liés au SGE.

Par exemple :

|  |  |
| --- | --- |
| **Documents de référence liés au SGE - table des matières** | |
| **Sujet** | **Document de référence** |
| Planification énergétique | EnP-01 – Procédure de planification énergétique  EnD-02 – Tableaux des exigences légales ou autres  EnD-03 - Objectifs et cibles énergétiques  EnD-03.x (série) – Plans d’action de gestion de l’énergie |
|  | … |
| Formation et sensibilisation en matière d’énergie | EnP-02 Plan de sensibilisation et de formation en matière d’énergie |
| … | … |